

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

Compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2020 suite aux annonces gouvernementales

Suite au discours du Président de la République et au communiqué de presse du 1^{er} ministre, voici les premières dispositions prises par Nantes Métropole, Ville et Nantes et le CCAS.

Tout d'abord, un maximum de services publics restent ouverts à commencer par tous les services **en liens avec du public** (Crèches, EHPAD, Écoles, ...). Tous ces services maintiennent leurs activités en présentiel. De nouveaux protocoles vont certainement se mettre en place, l'administration attend leur publication.

De même, les services assurant **des activités essentielles** (Déchets, Eaux, Transport en commun, ...) devront assurer leurs missions dans des conditions au plus proche de la normal.

Les services assurant **des activités sur l'espace public** (SEVE, ...) seront également en présentiel.

Enfin, les parcs et jardins restent ouverts ainsi que les jardins familiaux. Les marchés alimentaires sont maintenus uniquement pour les produits de premières nécessités.

Par contre, pour **les activités sportives**, elles sont interdites (pratique libre, pratique associative amateur), sauf pour les sportifs de haut niveau où les entraînements et les compétitions sont maintenus (compétition à huit-clos et selon les décisions de leurs ligues ou fédérations). Pour les écoles, collèges et lycées, la Ville de Nantes attend la décision du ministère de l'Éducation Nationale pour savoir si les cours d'EPS vont être maintenus et donc assurer l'accès aux gymnases.

En ce qui concerne la **Vie Associative**, tout est suspendu et tous les rassemblements sont interdits, sauf pour les associations gérant la précarité, l'aide aux devoirs... Les locaux associatifs restent ouverts de manière privative.

De même pour **les activités culturelles**, tous les musées sont fermés. Seul le conservatoire reste ouvert. Les médiathèques et bibliothèques sont également fermées par contre elles mettent en place un système de Drive pour les usagers comme à la fin du 1^{er} confinement.

Télétravail

Tous les agents sur des postes télétravaillables qui était dans les différents PCA ont été équipés d'ordinateurs portables. Actuellement le DRN a 300 ordinateurs portables en stocks qui vont être déployés et 300 en attente de livraison.

Présentiel

Pour les agents en présentiel, ils doivent respecter les jauges des différentes pièces et respecter les distances sociales et gestes barrières.

Formation

Les formations en distanciel sont maintenues mais les formations en présentiel sont reportées ou annulées.

Entretien Professionnel

Les entretiens professionnels sont maintenus en présentiel. Exceptionnellement ils pourront avoir lieu en distanciel.

ASA

Il y a 4 ASA différentes :

- **ASA cas-contact** avec un certificat délivré par la CPAM.
- **ASA personne à risque** suivant une liste de 11 critères, pour les agents dont les postes ne sont pas télétravaillables. Ils doivent fournir un certificat d'isolement délivré par leur médecin traitant pour en bénéficier.
- **ASA personne vulnérable** pour les agents de plus de 65 ans. Chaque manager doit prendre contact avec les agents dans cette situation pour les insister à se protéger.
- **ASA garde d'enfant** si les écoles, crèches ou classes sont fermés.

Attestation de déplacement

Il y a 3 attestations différentes :

- l'attestation individuelle,
- l'attestation écoles et crèches délivré par l'établissement,
- l'attestation professionnel délivré par l'employeur.

Pour les 2 dernières il y a une tolérance jusqu'à mercredi.

Pour cette semaine, si un agent reçoit un PV, il devra voir avec l'employeur.



La CFDT est intervenue pour demander des renforts en personnel dans les crèches et les écoles comme pour les EHPAD.

La CFDT a aussi demandé quelles mesures se mettent en place suite à l'attentat de Nice aux abords des écoles et crèches. L'administration nous a répondu qu'effectivement nous sommes passés en urgence attentat, le protocole de 2015-2016 se remet en place et en particulier il ne doit plus y avoir de véhicules stationnés devant les écoles. De plus, la Police Nationale accordera une surveillance particulière des cimetières, lieux de culte et des écoles.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr